

Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf



2018

Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2018. Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf. Série de plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 33 p.

Pour obtenir des exemplaires du plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photos de la couverture : © Agence Parcs Canada: Première rangée de gauche à droite - Onagre à fruits tordus par Pippi Lawn, Engoulement d'Amérique par Ian Robert Reid, et Épaulard par photographe inconnu. Deuxième rangée de gauche à droite – Noctuelle d'Edwards par Nicole Kroeker, Carex tumulicole par Pippi Lawn, et Gesse littorale par Pippi Lawn.

Also available in English under the title:
Multi-species Action Plan for Gulf Islands National Park Reserve of Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-08233-2
Numéros de catalogues : CW69-21/36-2018F-PDF

Le contenu du présent document (sauf les illustrations et photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

¹ <http://registrelep-sararegistry.gc.ca>

L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Par la présente, la directrice de l'unité de gestion approuve ce document en indiquant que les exigences pr, attestant qu'il est conforme aux exigences pertinentes prévues par la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration du plans d'action ont été satisfaites.

Recommandé par :



Richard Lamy
Directeur par intérim, réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf,
Agence Parcs Canada

Approuvé par :



Helen Davies
Unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique, Agence Parcs
Canada

Préface

En vertu de [l'Accord pour la protection des espèces en péril](#) (1996)¹, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des programmes de rétablissement pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et sont tenus de rendre compte des progrès réalisés dans les cinq ans suivant la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs Plans d'action fournissent un Plan de rétablissement détaillé qui appuie les orientations stratégiques définies dans les stratégies de rétablissement pour les espèces concernées. Le Plan décrit ce qui doit être accompli pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (autrefois appelé les buts et objectifs de rétablissement) cernés dans les stratégies de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour répondre aux menaces et contrôler le rétablissement des espèces, de même que les mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel désigné pour ces espèces. Le Plan d'action tient aussi compte du point de vue des Premières Nations sur les espèces en péril, et inclut une évaluation des coûts socio-économiques du Plan d'action et des avantages qu'il sera possible d'en dégager par sa mise en œuvre. Le Plan d'action fait partie d'une série de documents interdépendants qui doivent être pris en compte ensemble, y compris le rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les Plans de gestion, les stratégies de rétablissement et les autres Plans d'action produits pour ces espèces.

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et Changement climatique) et le ministre des Pêches et des Océans sont les ministres compétents, en vertu de la LEP, pour ce qui est des espèces présentes dans la réserve de parc national du Canada. Ils ont élaboré le présent Plan d'action dans le but de mettre en œuvre des stratégies de rétablissement dans et sur les terres et les eaux de la réserve de parc national des Îles-Gulf, lorsqu'elles s'appliquent à ce site, conformément à l'article 47 de la LEP. Il a été préparé en collaboration avec les Premières Nations des Salishs de la côte, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et la province de Colombie-Britannique, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent Plan d'action dépend des crédits applicables, des priorités et des contraintes budgétaires des compétences et des organisations participantes.

¹ <http://registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=fr&n=6B319869-1#2>

Remerciements

Nous désirons exprimer nos sincères remerciements aux employés et aux représentants des Premières Nations des Salish de la côte (particulièrement les membres du Groupe du traité des Hul'qumi'num et du Comité de la réserve de parc national des Îles-Gulf et le Comité directeur des nations WSÁNEĆ) pour leurs points de vue et perspectives sur le Plan d'action. Nous désirons aussi remercier Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, le ministère des Opérations des Forêts, des Terres et des Ressources naturelles de la Colombie-Britannique et le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique pour avoir examiné la version provisoire du Plan d'action.

Sommaire

Le Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf s'applique aux terres et aux eaux à l'intérieur des limites de la réserve de parc national des Îles-Gulf (RPNIG). Le Plan satisfait aux exigences applicables aux Plans d'action énoncées dans la Loi sur les espèces en péril (LEP (art.47)) en ce qui a trait aux espèces pour lesquelles il faut établir un Plan d'action et qui sont observées régulièrement à cet endroit. Les mesures décrites dans le Plan entraîneront aussi des bienfaits pour d'autres espèces préoccupantes en matière de conservation que l'on observe régulièrement dans la RPNIG.

Quand il est déterminé que le site peut effectuer des activités de gestion pour faciliter le rétablissement ou la gestion d'une espèce, les objectifs propres à ce site sont indiqués dans le Plan et représentent la contribution du site aux objectifs présentés dans les stratégies de rétablissement et les Plans de gestion du gouvernement fédéral. Les espèces en péril, leurs résidences et leurs habitats, sont protégés par les règlements existants encadrant le site et les régimes de gestion, ainsi que par la LEP. Le Plan décrit les mesures additionnelles qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces présentes dans ce site. Ces mesures sont présentées en fonction des menaces et des mesures décrites dans les rapports de la situation et les documents relatifs au rétablissement des gouvernements fédéral et provinciaux, de même qu'à la lumière des connaissances de la situation et des besoins de chaque espèce présente dans le site. Les mesures de surveillance de la population sont aussi indiquées dans le cas des espèces pour lesquelles la prise de mesures de gestion dans ce site pourrait contribuer à leur rétablissement.

Le Plan d'action désigne également un habitat essentiel additionnel pour l'onagre à fruits tordus. Les mesures utilisées aux fins de la protection de l'habitat essentiel dans la RPNIG y sont décrites.

Les mesures proposées dans le Plan d'action entraîneront des répercussions socio-économiques limitées et n'imposeront aucune restriction quant à l'utilisation du territoire à l'extérieur de la RPNIG. Les coûts directement rattachés à la mise en œuvre du Plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être négligeables, alors que les avantages incluront des retombées positives sur l'intégrité écologique du site, une sensibilisation et une appréciation accrues de la valeur de la biodiversité pour les Canadiens et des occasions de mobilisation des collectivités locales et des groupes Salish de la côte.

Table des matières

Énoncé de recommandation et d'approbation	i
Préface	ii
Remerciements	iii
Sommaire	iv
1. Contexte	1
1.1. Portée du Plan d'action	2
2. Objectif en matière de population et de répartition	3
3. Mesures de conservation et de rétablissement	5
4. Habitats essentiels	6
4.1. Identification de l'habitat essentiel de l'onagre à fruits tordus.....	7
4.2. Mesures de protection de l'habitat essentiel proposées	9
5. Évaluation des coûts socio-économiques et des avantages	9
5.1. Coûts	9
5.2. Avantages	10
6. Mesure du progrès	11
7. Connaissances traditionnelles et points de vue des Autochtones	12
8. Références	14
Annexe A: Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance des espèces en péril dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf	17
Annexe B: Mesures de conservation et de rétablissements qui seront prises par la réserve de parc national des Îles-Gulf (RPNIG).....	24
Annexe C: Autres mesures de rétablissements qui seront encouragées par des partenariats our lorsque des ressources addotionnells deviendront disponibles.....	28
Annexe D: Effets sur l'environnement et les autres espèces	30

1. Contexte

La réserve de parc national des Îles-Gulf (RPNIG) couvre environ 31 km² de terre et de zones intertidales réparties dans 15 des îles les plus au sud du golfe (Saturna, Pender Nord, Pender Sud, Mayne, Prevost, Portland, Sidney et plusieurs petites îles et îlots) et une petite parcelle de terre sur l'île de Vancouver, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. En outre, la RPNIG est responsable de la gestion d'une aire marine d'environ 6 km² située en face de certaines portions du littoral et autour des îlots ou dans la réserve de parc national.

Les îles du sud du golfe ont une riche histoire humaine qui remonte à des milliers d'années. Les peuples Salish de la côte occupent la région depuis des temps immémoriaux et continuent de vivre et d'utiliser ces îles. Ils nourrissent un profond lien spirituel avec cette région et l'utilisation traditionnelle se poursuit encore aujourd'hui. Dans les deux derniers siècles, les membres de plusieurs autres cultures, y compris des Hawaïens, des Afro-Américains, des Japonais, des Chinois et des Européens se sont joints aux résidents des Salish de la côte. Chaque culture a enrichi le territoire de ses traditions propres et de sa vision distinctive, s'adaptant aux milieux naturels de la région au fil des ans, et le modifiant, et laissant une trace indélébile sur le paysage culturel de la région. Les sites archéologiques des Premières Nations ainsi que les legs historiques d'autres groupes racontent l'histoire des habitants de la région qui ont vécu dans ce paysage écologiquement diversifié.

La RPNIG se trouve dans l'écosystème de sapins de Douglas en milieu sec, l'un des écosystèmes les plus à risque du Canada. Bien que la réserve de parc national renferme plusieurs composantes qu'on observe dans les écosystèmes de sapin de Douglas, la plus grande partie de la réserve est composée d'écosystèmes forestiers plus jeunes, et dans une mesure moindre, de forêts matures et de chêne de Garry, et d'écosystèmes connexes. Les écosystèmes des lacs, des étangs, des cours d'eau et des rigoles d'eau douce composent une petite portion de la réserve de parc national, et sont aussi rares dans les îles du golfe.

La priorité de tous les parcs nationaux est de veiller au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique (Loi sur les parcs nationaux du Canada, par. 8(2)). Les espèces en péril, leurs résidences et leurs habitats sont donc protégés dans les parcs nationaux du Canada par les règlements existants et les régimes de gestion des parcs nationaux. En outre, les interdictions de la Loi sur les espèces en péril (LEP) protégeant les individus et les résidences s'appliquent automatiquement lorsqu'une espèce est inscrite à l'Annexe, et tous les habitats essentiels à des parcs nationaux et dans les lieux nationaux historiques doivent être protégés en vertu de la loi dans les 180 jours suivant leur identification.

Les mesures de rétablissement des espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes de gestion et de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada. Les parcs nationaux maintiennent des programmes de surveillance et de rétablissement

de l'intégrité écologique complets et rigoureux sur le plan scientifique, qui sont organisés selon les principaux écosystèmes présents dans le parc. Les mesures de rétablissement décrites dans le présent Plan d'action sont donc organisées de la même façon. Les programmes de gestion et de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada contribuent au rétablissement des espèces en péril en fournissant des données de surveillance et d'inventaire, et par la mise en œuvre de projets de restauration de l'habitat et d'autres mesures de conservation. Les mesures visant certaines espèces décrites dans ce Plan contribueront à maintenir et à améliorer l'intégrité écologique de la RPNIG, en améliorant le statut de conservation des espèces indigènes et leur habitat et en maintenant la biodiversité.

Plusieurs Plans et stratégies de rétablissement, plan de gestion et plans d'action des gouvernements fédéral et provinciaux ont été élaborés en regard des espèces visées dans le Plan d'action. De concert avec les évaluations de situation, ces documents offrent une orientation pour le rétablissement de chacune des espèces, y compris des orientations stratégiques, des objectifs de rétablissement, l'habitat essentiel et les menaces. Le présent Plan d'action a été élaboré et sera mis en œuvre d'une manière qui sera compatible avec ce que prévoient les plans rétablissement; il se veut une composante de cet ensemble de plans et de stratégies interreliés.

1.1. Portée du Plan d'action

La portée géographique du présent Plan d'action inclut l'ensemble des terres et des eaux détenues par le gouvernement fédéral et géré par la RPNIG (Figure 1). En outre, la RPNIG détient diverses emprises sur la terre adjacente et le présent Plan inclura la gestion des espèces en péril sur ces emprises, lorsque possible. Le Plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé spécialement pour la RPNIG, parce que l'Agence Parcs Canada est responsable, en vertu de la loi, des espèces en péril qui se trouvent sur les terres et les eaux qui relèvent de sa compétence, et elle a le pouvoir de prendre des mesures de conservation directe, de composer avec différentes menaces, lois et priorités de gestion, contrairement à ce qu'elle peut faire dans d'autres régions à l'extérieur de la réserve de parc.

Le Plan d'action traite des espèces en péril figurant dans la LEP que l'on observe régulièrement dans la RPNIG et pour lesquelles un Plan d'action est requis en vertu de la LEP (art.47), ainsi que d'autres espèces préoccupantes en matière de conservation (Tableau 1). Cette approche répond à la fois aux exigences découlant de la LEP et dote l'Agence Parcs Canada d'un plan complet pour la conservation et le rétablissement des espèces à ce site. Le Plan sera modifié, au besoin, pour répondre aux exigences de la LEP en matière de planification des mesures.

Les peuples autochtones doivent jouer un rôle crucial pour ce qui est de l'évaluation, de la restauration et de la gestion des espèces en péril. Les peuples W̱SÁNEĆ et Hul'q'umi'num ont participé activement à la gestion et à la récolte des espèces pendant des millénaires sur les terres et les eaux qui font maintenant partie de la RPNIG, et par conséquent, ils peuvent grandement contribuer aux efforts de conservation. Le présent Plan incorpore quelques-unes des connaissances et des perspectives des peuples

Salish de la côte locaux pour ce qui est des espèces en péril de même que des espèces préoccupantes sur le plan culturel.

Réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf

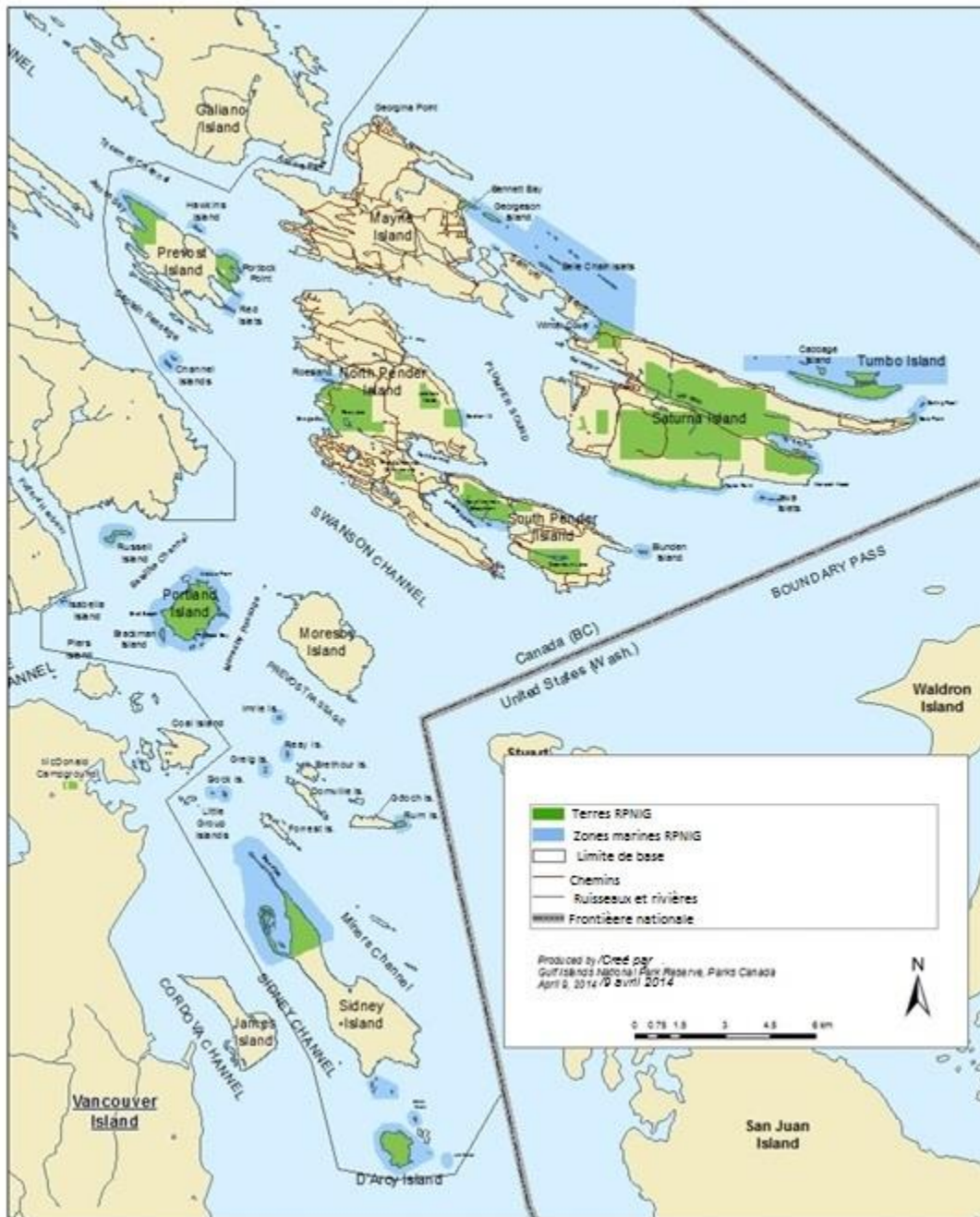


Figure 1. Étendue géographique du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf.

Tableau 2 : Espèces incluses dans le Plan d'action visant des espèces multiples pour la réserve de parc national des Îles-Gulf.

Espèces	Nom scientifique	Situation du COSEPAC	Situation de la LEP
Onagre à fruits tordus	<i>Camissonia contorta</i>	En péril	En péril
Carex tumulicole	<i>Carex tumulicola</i>	En péril	En péril
Épaulard résident du Sud	<i>Orcinus orca</i>	En péril	En péril
Vespertilion brun	<i>Myotis lucifugus</i>	En péril	En péril
Épaulard (itinérant) de la côte ouest	<i>Orcinus orca</i>	Menacé	Menacé
Plagiobothryde délicate	<i>Plagiobothrys tenellus</i>	Menacé	Menacé
Guillemot marbré	<i>Brachyramphus marmoratus</i>	Menacé	Menacé
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Préoccupant	Menacé
Noctuelle d'Edwards	<i>Anarta edwardsii</i>	En péril	En péril
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Préoccupant	Menacé
Couleuvre à queue fine	<i>Contia tenuis</i>	En péril	En péril
Guillemot à cou blanc	<i>Synthliboramphus antiquus</i>	Préoccupant	Préoccupant
Pigeon à queue barrée	<i>Patagioenas fasciata</i>	Préoccupant	Préoccupant
Grand Héron de la sous-espèce fannini	<i>Ardea herodias fannini</i>	Préoccupant	Préoccupant
Marsouins communs	<i>Phocoena</i>	Préoccupant	Préoccupant
Faucon pèlerin de la sous-espèce pealei	<i>Falco peregrinus pealei</i>	Préoccupant	Préoccupant
Grenouille à pattes rouges	<i>Rana aurora</i>	Préoccupant	Préoccupant
Otarie de Steller	<i>Eumetopias jubatus</i>	Préoccupant	Préoccupant
Threaded Vertigo	<i>Eumetopias jubatus</i>	Préoccupant	Préoccupant
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Préoccupant	Préoccupant
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce kennicottii	<i>Megascops kennicottii</i>	Menacé	Préoccupant
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacé	Menacé
Gesse littorale	<i>Lathyrus littoralis</i>	Menacé	Ne figure pas dans la liste
Gnaphose de Snohomish	<i>Gnaphosa snohomish</i>	Préoccupant	Préoccupant
Grèbe esclavon (population de l'Ouest)	<i>Podiceps auritus</i>	Préoccupant	Préoccupant
Grèbe élégant	<i>Aechmophorus occidentalis</i>	Préoccupant	Préoccupant

2. Objectif en matière de population et de répartition

On a évalué le potentiel que l'Agence Parcs Canada prenne des mesures de gestion à la réserve de parcs qui contribueront au rétablissement de chaque espèce. Des objectifs en matière de population et de répartition ont été définis (annexe A) afin de cerner la contribution que peut faire la RPNIG par rapport à l'atteinte des objectifs présentés dans les plans de gestion et les stratégies de rétablissement du gouvernement fédéral. L'Annexe A, en non les tableaux des mesures de rétablissement (aux annexes B et C), fait état des activités de surveillance, parce qu'elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition à ce site. Lorsque la réserve de parc ne peut pas vraiment contribuer au rétablissement d'une espèce, des actions en matière de conservation et des objectifs précis pourront être

limités aux mesures de protection que l'on trouve dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la LEP, à surveillance de la population, à la sensibilisation du public, au maintien de l'habitat et à la restauration, par le biais du régime de gestion actuel des réserves de parc. Pour bon nombre d'espèces, les objectifs en matière de population et de répartition de la RPNIG sont plutôt modestes, au regard de l'échelle du Plan d'action, et ce, pour plusieurs raisons, notamment 1) les menaces ne peuvent pas être contrôlées sur place, ou n'existent pas sur place (p. ex. maladie très répandue, perte de l'habitat d'hivernage); 2) les espèces sont seulement itinérantes, ou ne sont pas observées dans le territoire sur lequel le site a compétence (migre en traversant le site, la reproduction n'est pas confirmée, sont observées dans les eaux du site); et 3) la population présente dans le site représente une très petite partie de la répartition canadienne, ou sa présente est inconnue ou non confirmée.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

La RPNIG est essentiellement une réserve de parcs côtière et protège des parcelles de terre et le littoral sur plusieurs îles du sud du golfe. Les terres et les eaux de la réserve de parc sont riches et biologiquement diversifiées, en plus d'abriter un éventail élargi d'écosystèmes et d'habitats marins et terrestres. La nature distribuée et fragmentée de la RPNIG fait en sorte que les écosystèmes, les habitats et les espèces présents sur les terres et les eaux de la réserve de parc sont souvent étroitement liés à des régions à l'extérieur d'elle. Ce lien à l'écopaysage voisin signifie que les mesures de protection des espèces et des écosystèmes en péril dans la RPNIG doivent être prises en collaboration avec les gestionnaires des terres adjacentes pour qu'elles portent leurs fruits.

La RPNIG est établie sur le territoire traditionnel de plusieurs Premières Nations Salish de la côte. La collaboration avec les partenaires Salish de la côte est essentielle au fonctionnement de la réserve de parc. Lorsqu'approprié et en consultation avec les nations Salish de la côte, pendant la phase de mise en œuvre, on tiendra compte des connaissances traditionnelles relatives aux espèces énumérées dans le Plan d'action. En outre, l'information partagée sur les espèces énumérées dans le présent Plan ainsi que d'autres espèces importantes sur le plan culturel sera intégrée dans d'autres mesures de conservation et de gestion de la RPNIG, lorsqu'approprié, et en consultation avec les nations Salish de la côte.

L'élaboration de ce Plan d'action incluait une évaluation des connaissances, des menaces et de la situation démographique de chaque espèce en péril dans la RPNIG. Lorsque le rétablissement d'une espèce pouvait être influé par des mesures de gestion dans la RPNIG, des objectifs en matière de répartition et de population propre au site étaient élaborés pour ces espèces. La RPNIG contribuera au rétablissement des espèces par la mise en œuvre de 14 actions prioritaires, dont 10 qu'elle s'engage à mettre en œuvre directement et quatre qui seront encouragés par le biais de partenariats, ou lorsque des fonds supplémentaires deviendront disponibles (Annexes B et C). Plusieurs facteurs ont été examinés pour rétablir l'ordre de priorité de ces actions, notamment les suivants : efficacité écologique, expérience des visiteurs, relations externes, possibilités

et contraintes budgétaires. Lorsque possible, la RPNIG adoptera une approche écosystémique et priorisera les actions qui contribuent de manière efficace et efficiente au rétablissement de multiples espèces. Les actions répertoriées dans le présent Plan s'inscrivent dans deux catégories générales : 1) la conservation et 2) la sensibilisation et la mobilisation.

Conservation : la restauration et la protection des habitats et des populations sont les principales activités de rétablissement des espèces en péril. La réserve de parc continuera de collaborer à des projets comme la conservation des écosystèmes sableux côtiers et rares du chêne de Garry, la restauration de population d'espèces rares et la surveillance des écosystèmes et des espèces en péril dans la réserve de parc. Il est particulièrement important d'assurer une surveillance pour voir venir les nouvelles menaces et pour cerner les nouvelles possibilités de restauration et de protection. Les activités dans les régions abritant des espèces en péril seront orientées par les approches en matière de rétablissement répertoriées dans les documents de planification des mesures de rétablissement du gouvernement fédéral.

Sensibilisation et mobilisation : la RPNIG accueille plus de 140 000 visiteurs chaque année et se trouve à proximité des centres urbains effervescents de Victoria, Vancouver et Seattle. Cette situation donne l'occasion de mobiliser les visiteurs et le public grâce à des activités d'interprétation sur place (p. ex. panneaux d'interprétation) et d'activités de sensibilisation hors site (p. ex., site Web, médias sociaux) sur les questions liées à de nombreuses autres espèces marines et terrestres en péril, aux écosystèmes rares, les défis environnementaux que doivent relever la région et la réserve de parc. La réserve de parc est aussi voisine de plusieurs collectivités insulaires, ce qui donnera l'occasion de travailler avec les propriétaires de terres adjacentes pour protéger les espèces en péril. La collaboration avec la population, les visiteurs, les détenteurs de permis commerciaux et les gestionnaires des terres sera essentielle à la survie de bon nombre d'espèces qui utilisent la réserve de parc.

4. Habitats essentiels

L'habitat essentiel est « un habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un Plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » (par. 2.1 de la LEP). Au moment de la rédaction du présent document, il était possible d'identifier un habitat essentiel additionnel dans la réserve de parc pour l'onagre à fruits tordus. Cet habitat essentiel a déjà été identifié dans les stratégies de rétablissement de la réserve de parc visant l'onagre à fruits tordus, le carex tumulicole, le plagiobothryde délicate et l'épaulard résident du Sud, et d'autres seront identifiés prochainement, lorsque possible (Pêches et Océans Canada 2011; Agence Parcs Canada 2011 et 2013). Lorsqu'il n'est pas possible d'identifier l'habitat essentiel pour les espèces visées par le présent Plan d'action, il sera identifié dans les prochaines versions, ou les versions révisées des plans d'action ou des stratégies de rétablissement. Veuillez vous reporter aux annexes des études dans les stratégies de rétablissement et les plans d'action pertinents pour obtenir des précisions supplémentaires.

4.1. Identification de l'habitat essentiel de l'onagre à fruits tordus

4.1.1. Emplacement géographique

L'habitat essentiel additionnel de l'onagre à fruits tordus est désigné comme étant à la pointe de Sidney Spit, île Sidney (voir la figure 2). Cette région inclut un habitat occupé et d'expansion, comme il est défini dans la stratégie de rétablissement (Agence Parcs Canada).

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel de l'onagre à fruits tordus comprenant l'habitat occupé et d'expansion sont détaillées à la section 7.1.1 de la stratégie de rétablissement (Agence Parcs Canada 2011). L'habitat essentiel additionnel de l'onagre à fruits tordus se trouve où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 de la stratégie de rétablissement sont présentes (Agence Parcs Canada 2011).

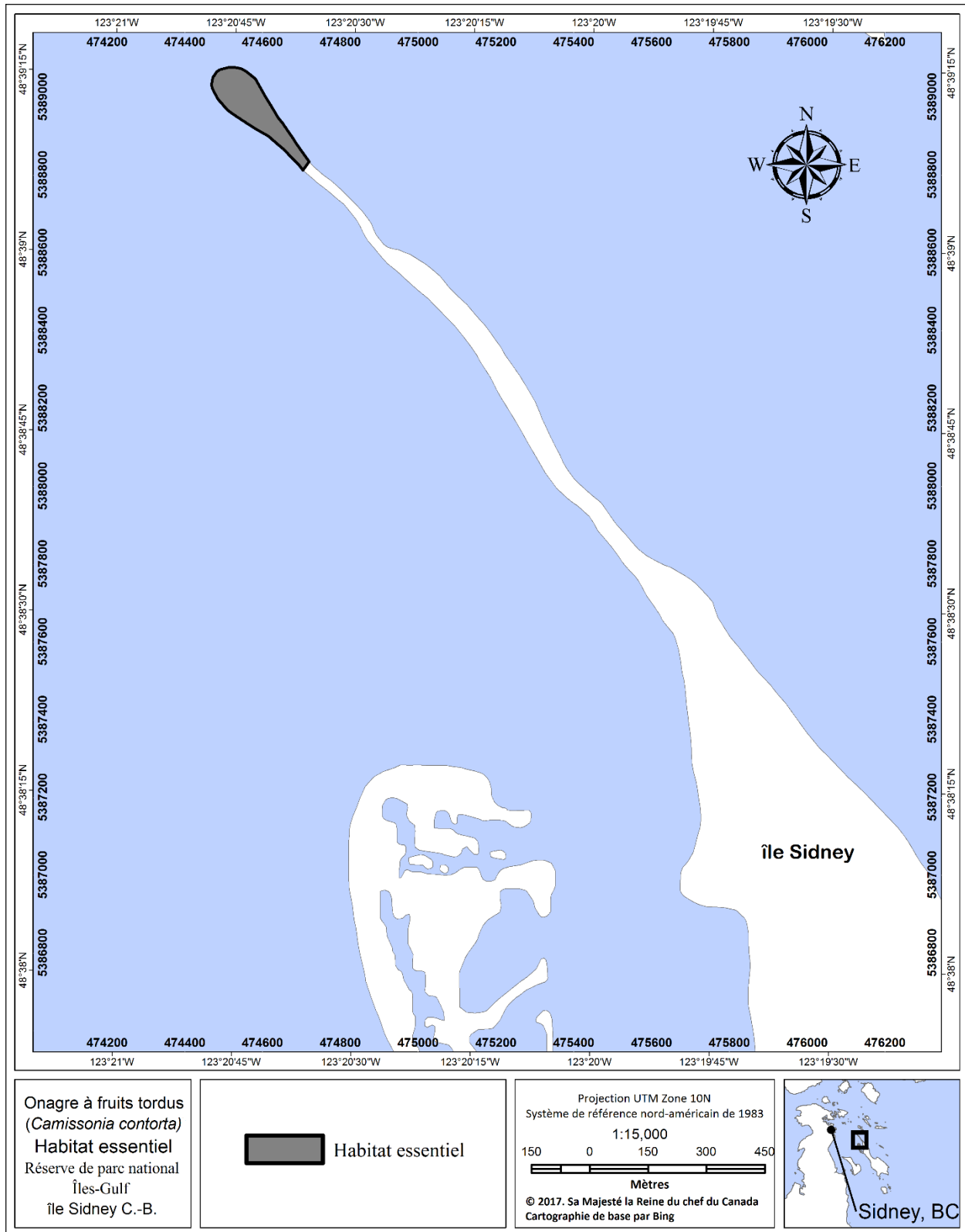


Figure 2 : Habitat essentiel de l'onagre à fruits tordus dans la réserve de parc national des Îles-Gulf sur l'île Sydney, C.-B.



Figure 3 : Habitat typique de l'onagre à fruits tordus au Canada.

4.2. Mesures de protection de l'habitat essentiel proposées

L'habitat essentiel indiqué dans ce Plan d'action et dans d'autres documents relatifs au rétablissement de la RPNIG sera protégé contre la destruction, en vertu de l'article 58 de la LEP.

5. Évaluation des coûts socio-économiques et des avantages

La Loi sur les espèces en péril exige que le ministre fédéral responsable effectue « une évaluation des coûts socio-économiques du Plan d'action et des avantages qui découleront de sa mise en œuvre ».

5.1. Coûts

Parcs Canada assumera le coût total de la mise en œuvre du Plan d'action, à même les fonds réservés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les coûts salariaux, le matériel, l'équipement et la passation de marché de services

professionnels, pour les mesures décrites à l'annexe B. Le Plan d'action ne devrait entraîner aucun coût socio-économique d'importance pour les partenaires, les intervenants ou les Premières Nations. Des ressources ou des partenariats additionnels seront sollicités pour mettre en œuvre les mesures décrites à l'Annexe C.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion de la RPNIG et il n'y aura que peu de coûts additionnels. Ces coûts assumés par le gouvernement seront couverts en redéfinissant la priorité des fonds existants et les fonds salariaux sur le site, et n'entraîneront donc pas frais supplémentaires pour la société.

Le Plan d'action s'applique uniquement aux terres et aux eaux de la RPNIG et ne prévoit aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc, ou sur les terres de réserve des Premières Nations à l'intérieur des limites du parc. Ainsi, ce Plan d'action n'entraînera aucun coût socio-économique direct pour la population. Cependant, des restrictions mineures pourront être imposées aux activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc afin de favoriser la protection et le rétablissement des espèces en péril.

5.2. Avantages

Les mesures présentées dans le présent Plan d'action pour contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie de rétablissement des espèces menacées et en péril, en plus de contribuer à atteindre les objectifs de gestion pour ce qui est des espèces préoccupantes. Ces mesures devraient entraîner des bienfaits généraux sur l'intégrité écologique et améliorer les possibilités d'appréciation de la réserve de parc et des espèces par les visiteurs et la population. Le Plan d'action inclut des mesures qui entraîneront des avantages pour les Canadiens, par exemple, des retombées positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité (gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, 2014).

Les mesures proposées visent une approche équilibrée afin de réduire ou d'éliminer les menaces pour les populations d'espèces en péril et leurs habitats, y compris pour ce qui est de la protection des effectifs et de leurs habitats (p. ex. , restrictions des activités humaines dans les zones occupées par ces espèces, jumelées à des activités continues de recherche et de surveillance), de la gestion des espèces de plantes exotiques et envahissantes, du potentiel de rétablissement des espèces, de la sensibilisation accrue du public et de la bonne intendance (p. ex. , panneaux d'interprétation, programme d'expérience visiteur et points saillants dans les médias de communication).

Il est difficile de quantifier les retombées économiques potentielles rattachées au rétablissement des espèces en péril observées dans la RPNIG, car bon nombre des valeurs tirées de la faune sont non mercantiles, et donc difficiles à estimer en termes financiers. Les espèces sauvages, sous toutes leurs formes, représentent une valeur en soi, et elles sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques,

culturelles, spirituelles, récréatives, éducatives, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est une composante importante de l'engagement du gouvernement du Canada de conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse naturelle et économique actuelle et future du Canada.

La mise en œuvre du présent Plan d'action devrait entraîner des avantages pour les visiteurs de la réserve de parc, les résidents locaux et les groupes Salish de la côte. Les connaissances communautaires sont souvent prises en considération dans la gestion des espèces en péril de la RPNIG. Certaines activités prévues dans le Plan peuvent donner aux résidents locaux l'occasion de participer aux efforts de rétablissement des espèces en péril, et de collaborer et d'établir des partenariats communautaires pour le rétablissement des espèces en péril. Les avantages devraient être distribués relativement uniformément entre chacune des collectivités locales, et les possibilités de participation seront accessibles à tous les résidents locaux. Celles-ci comprennent les occasions d'en apprendre sur le rétablissement des espèces en péril d'importance culturelle, et le rétablissement des celles-ci, des occasions pour les visiteurs et les collectivités locales de prendre part à la résolution des problèmes de conservation, des occasions d'intégration des connaissances traditionnelles des Salish de la côte par rapport aux enjeux en matière de conservation dans la RPNIG, et une sensibilisation accrue aux valeurs et à la culture des Salish de la côte, parmi les résidents locaux et les visiteurs de la réserve de parc. Ainsi, le Plan appuie les objectifs décrits dans le préambule de la Loi sur les espèces en péril : « les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement. »

6. Mesure du progrès

Les rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP) seront établis en procédant à l'évaluation des progrès de mise en œuvre des mesures énumérées à l'annexe B. Les rapports sur les répercussions écologiques et socio-économiques du Plan d'action seront établis en évaluant les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

7. Connaissances traditionnelles et points de vue des Autochtones

Les Premières Nations des Salish de la côte utilisent les terres et les eaux de la région des Îles-Gulf depuis des temps immémoriaux. Ils entretiennent une relation étroite avec la terre, en jouant un rôle précieux dans la conservation. Les peuples Salish de la côte maintiennent une relation unique et culturellement importante avec les espèces et les écosystèmes gérés et protégés dans la RPNIG. Cette relation revêt une importance primordiale et nécessite une considération et un respect particuliers, en particulier en ce qui a trait à la conservation des espèces en péril. Le travail en étroite collaboration avec les peuples salish de la côte veillera à ce que des mesures appropriées et respectueuses soient prises pour gérer ces espèces uniques.

Nous sommes en relation avec tout ce qui est dans le monde naturel – la terre, les eaux et l'air, et toutes les plantes et les animaux avec lesquels nous vivons. Le respect de l'esprit et de la vie de chacun d'entre eux, et les relations complexes et l'interconnexion dans laquelle nous sommes tous ensemble sont une valeur clé et un principe de notre culture.
Site web de la Première Nation Snuneymuxw (<http://www.snuneymuxw.ca/nation/culture>)

Durant l'élaboration de ce plan d'action, Parcs Canada a sollicité les commentaires de 19 Premières Nations des Salish de la côte qui entretiennent des liens étroits avec la RPNIG. Les quatre Premières Nations WSÁNEĆ et les six Premières Nations membres du Groupe du traité des Hul'qumi'nums ont participé aux comités de planification et de gestion conjointes avec Parcs Canada; ces comités servent de tribune chargée de présenter les questions de conservation des espèces en péril et d'en discuter.

Les nations WSÁNEĆ et le Groupe du traité des Hul'qumi'nums continuent d'entretenir des liens étroits avec de nombreuses espèces en péril rencontrées dans la RPNIG. Pour les peuples des Premières Nations de la région, ces relations vont au-delà des espèces en péril reconnues par la législation fédérale et touchent des espèces comme l'huître plate du Pacifique (TEXTEX, TI'uxwtl'uxw), mais aussi d'autres espèces culturellement importantes qui sont une source de préoccupation pour les peuples autochtones de la région, comme les plantes consommées par les Autochtones (Q'uxmin, KEXMIN). Bien que les nations WSÁNEĆ et le Groupe du traité des Hul'qumi'nums s'inquiètent des espèces en péril désignées, ils se disent aussi très préoccupés par celles qui ont une importance culturelle pour les peuples autochtones, comme les espèces dont l'abondance et la répartition ont connu des changements dans la région. Même si ce plan d'action vise les espèces en péril désignées par le gouvernement fédéral, Parcs Canada continuera de travailler avec le Groupe du traité des Hul'qumi'nums et les nations WSÁNEĆ pour cerner, surveiller et gérer les autres espèces qui ont valeur culturelle pour les membres de ces groupes autochtones de façon à respecter et à reconnaître la relation qu'ils entretiennent avec ces espèces.

Comité directeur des nations WSÁNEĆ

Les membres des nations WSÁNEĆ appuient la conservation des espèces en péril dans la RPNIG et ont réitéré lors d'un événement communautaire qu'ils ont une responsabilité sacrée de prendre soin de la terre³. Cette responsabilité leur a été léguée par leurs ancêtres et les êtres vivants qui dépendent de la terre.

Our people lived as part of everything.
[Our ancestors] respected everything that was there, they kept everything clean, they did not spoil anything. They did not over-exploit anything.
[Our] people respected everything and believed everything had a right to live, just like we did.
Excerpts from: Saltwater People as told by Dave Elliott Sr. (1990, p.75-78)

Le peuple WSÁNEĆ considère que toute action prise pour assumer cette responsabilité est également sacrée. Lors d'une réunion de la collectivité, les membres WSÁNEĆ ont communiqué leurs connaissances sur les espèces qui jouent un rôle important pour eux, comme le Guillemot marbré, PI'IK (l'Engoulevent d'Amérique) et KEXMIN (les plantes consommées) et ont exprimé de façon générale leurs préoccupations quant au sort de toutes les espèces en péril. Les membres des Premières Nations WSÁNEĆ souhaitent collaborer avec Parcs Canada pour informer leurs membres des questions liées aux espèces en péril et rehausser l'intérêt et la capacité de la collectivité relativement à la conservation des espèces en péril. La participation des jeunes est considérée comme une priorité de premier plan.

Hul'qumi'num — Comité de la réserve de parc national des Îles-Gulf

Le comité de planification et de gestion conjointes du Groupe du traité des Hul'qumi'nums a appuyé la conservation des espèces en péril dans la RPNIG. Le Groupe du traité des Hul'qumi'nums attribue une valeur très élevée aux terres et aux eaux de la région de la RPNIG pour la récolte d'aliments traditionnels et d'autres ressources naturelles importantes sur le plan culturel. De nombreux chasseurs, pêcheurs, personnes qui récoltent des aliments sur les plages et collectionneurs de plantes continuent d'utiliser les zones des Îles-Gulf pour la récolte de ressources naturelles à fins alimentaires, sociales et rituelles, ainsi qu'à des fins commerciales. La collectivité s'inquiète de la diminution marquée de la disponibilité des espèces qui ont une importance culturelle pour ses membres. Par exemple, la plante speenhw (camassie), un légume racine cultivé et récolté, qui est un produit de consommation traditionnel était autrefois commune dans les prairies ouvertes et le p'hwulhp (prés parsemés de chênes de Garry). Des massifs de speenhw étaient aménagés activement en labourant, en fertilisant et en brûlant le sol pour favoriser la croissance des espèces de camassie privilégiées. Cette espèce est beaucoup moins répandue de nos jours. (Groupe du traité des Hul'qumi'nums, 2011, p.10).

³ Un événement communautaire a été organisé le 27 janvier 2017 à l'école autochtone ŁÁU, ŁÁU, WELNEW, tel que recommandé par le Comité WSÁNEĆ-Pacs Canada.

8. Références

- B.C. Ministry of Environment. 2016. Management Plan for the Peregrine Falcon, pealei subspecies (*Falco peregrinus pealei*) in British Columbia. B.C. Ministry of Environment, Victoria, BC. 33 pp.
- COSEPAC 2007 Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vi +25 pp.
- COSEPAC. 2009. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la Noctuelle d'Edwards, *Anarta edwardsii*, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vi + 26 pp. (www.sararegistry.gc.ca/status/status_f.cfm).
- COSEPAC. 2013. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Gesse littorale (*Lathyrus littoralis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix + 33 pp. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).
- Elliott, Dave. 1990. Saltwater People as told by Dave Elliot Sr.: A Resource Book for the Saanich Native Studies Program. School District 63 (Saanich, BC). 83pps
Hul'qumi'num Treaty Group. 2011. Hul'qumi'num' Ecosystem Guide. 196p.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. vi + 48 pp.
- Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du Guillemot marbré (*Brachyramphus marmoratus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. v + 49 pp.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Programme de rétablissement de la noctuelle d'Edwards (*Anarta edwardsii*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. 2 parties, 15 pp. + 23 pp
- Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement du moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. vii + 52 pp.
- Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. ix + 110 pp.

- Environnement Canada. 2015. Plan de gestion du guillemot à cou blanc (*synthliboramphus antiquus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. iii + 33 pp.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion du pigeon à queue barrée (*Patagioenas fasciata*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. iii + 14 pp.
- Environnement Canada. 2016. Plan de gestion du Grand Héron de la sous-espèce fannini (*Ardea herodias fannini*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. iii + 26 pp.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2017. Plan de gestion de la grenouille à pattes rouges du Nord (*Rana aurora*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. 2 parts, 4 pp.+ 51 pp.
- Environnement Canada. 2016. Plan de Gestion du Hibou des marais (*Asio flammeus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. v + 35 pp.
- Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. 2014. Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature. Ottawa (Ont.) : Conseil canadien des ministres de l'Environnement.
- Pêches et Océans Canada. 2011. Programme de rétablissement de l'épaulard (*Orcinus orca*), populations résidentes du nord et du sud des eaux du Pacifique au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa, ix + 80 pp.
- Pêches et Océans Canada. 2009. Plan de gestion du marsouin commun du Pacifique (*Phocoena phocoena*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 49 pp.
- Pêches et Océans Canada. 2010. Plan de gestion de l'otarie de Steller (*Eumetopias jubatus*) au Canada [Final]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. vi + 69 pp.
- Ministry of Environment. 2013. Recovery Plan for the Western Screech-Owl, *kennicottii* subspecies (*Megascops kennicottii kennicottii*) in British Columbia. B.C. Ministry of Environment, Victoria, BC. 23pp.
- Agence Parcs Canada. 2006a. Programme de rétablissement multi-espèces visant les espèces en péril des prés maritimes associés aux chênaies de Garry au Canada. Série

de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Ottawa: Agence Parcs Canada. 93 pp.

Agence Parcs Canada. 2016. Remplacement des sections 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 du Programme de rétablissement multi-espèces visant les espèces en péril des prés maritimes associés aux chênaies de Garry au Canada. Ottawa : Agence Parcs Canada. 63 pp.

Agence Parcs Canada. 2006b. Programme de rétablissement multi-espèces visant les Plantes en péril des mares printanières et autres milieux humides saisonniers associés aux chênaies de Garry au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Ottawa : Agence Parcs Canada. 43 pp.

Agence Parcs Canada. 2016. Agence Parcs Canada. 2006b. Programme de rétablissement multi-espèces visant les Plantes en péril des mares printanières et autres milieux humides saisonniers associés aux chênaies de Garry au Canada. Ottawa : Agence Parcs Canada. 73 pp.

Agence Parcs Canada. 2006c. Programme de rétablissement multi espèces visant les Plantes en péril des chênaies de Garry au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Ottawa : Agence Parcs Canada. 58 pp.

Agence Parcs Canada. 2016. Remplacement des sections 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3 du Programme de rétablissement multiespèces visant les espèces en péril des terrains boisés associés aux écosystèmes du chêne de Garry au Canada. Ottawa : Agence Parcs Canada. 45 pp

Agence Parcs Canada. 2011. Programme de rétablissement de l'onagre à fruits tordus (*Camissonia contorta*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada. Ottawa. vi + 30 pp.

Agence Parcs Canada. 2013. Plan de gestion de la Réserve de parc national des Îles-Gulf du Canada, version provisoire. Agence Parcs Canada, Ottawa. I + 25 pp.

Agence Parcs Canada. 2013. Programme de rétablissement du carex tumulicole (*Carex tumulicola*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi + 26 pp.

Agence Parcs Canada. 2014. Programme de rétablissement de la plagiobothryde délicate (*Plagiobothrys tenellus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi+ 20 pp.

Sharp-tailed Snake Recovery Team. 2008. Recovery Strategy for the Sharp-tailed Snake (*Contia tenuis*) in British Columbia. Prepared for the B.C. Ministry of Environment, Victoria, BC. 27 pp.

Annexe A: renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance des espèces en péril dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Onagre à fruits tordus (en péril)	<p>1 - Préserver la zone d'occurrence connue de l'espèce au Canada (d'ici 2015).</p> <p>2 - Faire en sorte que les populations maintiennent leur taille actuelle ou augmentent à tous les sites actuellement occupés par l'espèce (d'ici 2015).</p> <p>3 - Faire en sorte que les huit populations existantes atteignent et conservent la taille minimale d'une population viable (d'ici 2020).</p> <p>4 - Établir une population additionnelle (pour remplacer la population reconnue comme disparue) à un site comportant des parcelles d'habitat propice compris dans l'aire de répartition connue de l'espèce au Canada et veiller à ce que cette population conserve au moins la taille minimale d'une population viable (d'ici 2020).</p>	<p>Maintenir l'étendue de la population d'Onagre à fruits tordus à Sidney Spit aux niveaux actuels et à des niveaux supérieurs.</p> <p>Envisager d'établir une nouvelle sous-population d'Onagre à fruits tordus sur l'île Sidney.</p>	<p>Inconnues (les données de l'inventaire annuel ont été compilées de 2012 à 2016. Les données présentent une grande variabilité inter-annuelle).</p>	<p>Inventaire et cartographie de la population sur une base annuelle dans le cadre des programmes de surveillance existants à la RPNIG.</p>	<p>Grâce à un Plan holistique pour rétablir les écosystèmes de l'île Sidney, la RPNIG entreprendra des travaux pour rétablir les écosystèmes sableux côtiers, des forêts et des prés et les espèces en péril qui en dépendent.</p>

⁴ Les objectifs nationaux selon les versions les plus récentes des documents relatifs au rétablissement pertinents mentionnés dans la section des Références.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Noctuelle d'Edwards (en péril)	Stratégie de rétablissement proposée : 1- Assurer la persistance de la Noctuelle d'Edwards dans tous les sites existants (et dans tous les nouveaux sites) et de maintenir sa répartition actuelle à l'intérieur de son aire de répartition en Colombie-Britannique.	La Noctuelle d'Edwards continue d'être observée à Sidney Spit.	Inconnues.	L'inventaire de la Noctuelle d'Edwards dans les écosystèmes sableux côtiers et des marais de l'île Sidney sera pris au moins une fois tous les cinq ans dans le cadre des programmes de surveillance existants dans la RPNIG.	Grâce à un Plan holistique pour rétablir les écosystèmes de l'île Sidney, la RPNIG entreprendra des travaux pour rétablir les écosystèmes sableux côtiers, des forêts et des prés et les espèces en péril qui en dépendent.

<p>Carex tumulicole (en péril)</p>	<p>1 - Maintenir les sept populations existantes de carex tumulicoles. 2 - Prévenir toute réduction de la répartition connue des populations de carex tumulicoles au Canada.</p>	<p>Une taille stable ou accrue de la population de Carex tumulicole sur l'île Sidney.</p>	<p>Les inventaires de 2011 et 2014 prêtent à penser que la population est stable. Des inventaires additionnels devront être pris pour obtenir une évaluation plus concluante.</p>	<p>Dénombrement de la population au moins tous les trois ans dans le cadre des programmes de surveillance existants dans la RPNIG.</p>	<p>Grâce à un Plan holistique pour rétablir les écosystèmes de l'île Sidney, la RPNIG entreprendra des travaux pour rétablir les écosystèmes sableux côtiers, des forêts et des prés et les espèces en péril qui en dépendent.</p>
------------------------------------	--	---	---	--	--

⁵ Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour la RPNIG, la surveillance est conçue pour mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Plagiobothryde délicate (menacé)	<p>1 - Maintenir la population de plagiobothryde délicate de l'île Saturna.</p> <p>2 - Maintenir l'habitat des populations 1 et 2 de l'île Galiano ainsi que des populations de Lone Tree Hill, de l'île Mayne, de l'île Pender Sud et de l'île Pender Nord, tout en explorant la possibilité de rétablir les populations de plagiobothryde délicate.</p> <p>3 - Accroître les populations existantes de plagiobothryde délicate et/ou en établir de nouvelles, en vue d'augmenter l'abondance et d'étendre l'aire de répartition de l'espèce 3, si cela est jugé faisable et approprié sur le Plan biologique.</p>	<p>Stabilité ou accroissement de la taille de la population de plagiobothryde délicate sur l'île Saturna, RPNIG.</p> <p>Évaluer la faisabilité du maintien de l'habitat et du rétablissement de la population (réintroduction) au Mont Norman et rétablir (réintroduire) la population de plagiobothryde délicate au Mont Norman (île Pender Sud) si cela est jugé faisable et approprié sur le Plan biologique.</p>	<p>Inconnues (les données de l'inventaire annuel ont été compilées de 2012 à 2016. Les données présentent une grande variabilité interannuelle.</p>	<p>Inventaire et cartographie de la population sur une base annuelle dans le cadre des programmes de surveillance existants à la RPNIG.</p>	<p>Seule une petite partie de la population se trouve sur les terres de la réserve de parc, mais la RPNIG travaillera avec les propriétaires de terres adjacentes, lorsqu'approprié, pour protéger les populations et envisager la restauration de sous-populations dans le parc.</p>

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Grand silène de Scouler (en péril)	<p>Établir des populations viables et autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition historique canadienne de l'espèce, avec un minimum de huit populations, par les moyens suivants :</p> <p>Maintien ou accroissement des effectifs actuels des deux populations ou sous populations existantes.</p> <p>Établissement d'au moins six nouvelles populations.</p>	Évaluer l'adéquation de l'habitat et apprendre les techniques de restauration de la population requises pour établir une nouvelle population dans la RPNIG, au moyen d'essais expérimentaux.	Inconnues (aucune observation connue dans la RPNIG avant la translocation expérimentale en 2012. Présente depuis 2012).	Visite annuelle du site pour surveiller et inspecter les sites d'essai dans le cadre des programmes de surveillance existants dans la RPNIG.	Participer à des initiatives de conservation et de rétablissement, et les soutenir, élaborées par d'autres organismes et partenaires, qui peuvent être appliquées dans la réserve de parc national.
Castilléje dorée (en péril)	<p>Établir des populations viables et autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition historique canadienne de l'espèce, avec un minimum de neuf populations, par les moyens suivants :</p> <p>Maintien ou accroissement des effectifs actuels des deux populations ou sous-populations existantes.</p> <p>Établissement d'au moins sept nouvelles populations.</p>	Évaluer l'adéquation de l'habitat et apprendre les techniques de restauration de la population requises pour établir une nouvelle population dans la RPNIG, au moyen d'essais expérimentaux.	Inconnues (aucune observation connue dans la RPNIG avant la translocation expérimentale en 2009. Présente depuis 2009.)	Visite annuelle du site pour surveiller et inspecter les sites d'essai dans le cadre des programmes de surveillance existants dans la RPNIG.	Participer à des initiatives de conservation et de rétablissement, et les soutenir, élaborées par d'autres organismes et partenaires, qui peuvent être appliquées dans la réserve de parc national.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Gesse littorale (ne figure pas dans la liste)	S. O.	Stabilité ou accroissement de la taille de la population de gesse littorale à Sidney Spit.	Inconnues (les données de l'inventaire annuel ont été compilées de 2012 à 2016.)	Inventaire et cartographie de la population au moins tous les trois ans dans le cadre des programmes de surveillance existants à la RPNIG&F*.	Grâce à un Plan holistique pour rétablir les écosystèmes de l'île Sidney, la RPNIG entreprendra des travaux pour rétablir les écosystèmes sableux côtiers, des forêts et des prés et les espèces en péril qui en dépendent.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Engoulevant d'Amérique (menacé)	<p>L'objectif en matière de population à court terme pour l'Engoulevant d'Amérique au Canada est de freiner le déclin à l'échelle nationale d'ici 2025 tout en veillant à ce que la population ne diminue pas de plus de 10 % durant cette période.</p> <p>L'objectif en matière de population à long terme (soit après 2025) consiste à assurer une tendance démographique positive sur 10 ans pour l'Engoulevant d'Amérique au Canada.</p> <p>L'objectif en matière de répartition pour l'Engoulevant d'Amérique est de maintenir la zone d'occurrence actuelle (c.-à- d. l'aire qui comprend la répartition géographique de toutes les populations connues) au Canada.</p>	Un nombre stable ou accru de nids d'engoulevant d'Amérique sur l'île Sidney, RPNIG.	Inconnues (les données de l'inventaire annuel ont été compilées de 2015 à 2016).	Inventaire de la population au moins tous les trois ans dans le cadre des programmes de surveillance existants dans la RPNIG&F.	Grâce à un Plan holistique pour rétablir les écosystèmes de l'île Sidney, la RPNIG entreprendra des travaux pour rétablir les écosystèmes sableux côtiers, des forêts et des prés et les espèces en péril qui en dépendent.

Espèces	Objectifs nationaux ⁴	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances relatives à la population dans la RPNIG	Surveillance de la Population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du site
Hirondelle rustique (menacée)	S. O.	Un nombre stable ou accru de nids d'Hirondelle rustique sur l'île Sidney, RPNIG.	Inconnues.	Inventaire annuel dans le cadre des programmes de surveillance existants dans la RPNIG&F.	Grâce à un Plan holistique pour rétablir les écosystèmes de l'île Sidney, la RPNIG entreprendra des travaux pour rétablir les écosystèmes sableux côtiers, des forêts et des prés et les espèces en péril qui en dépendent.
Toutes les autres espèces qui ne sont pas énumérées ci-dessus (voir le Tableau 2).		Aucun objectif n'a été établi parce que les menaces dans la réserve de parc sont inconnues ou les actions de gestion de la RPNIG ne contribueront pas à la conservation dans la réserve de parc, et la RPNIG représente une importance limitée pour les mesures de rétablissement nationales de l'espèce.		Consigner, de façon opportune, les observations et les changements de la situation de l'espèce dans la RPNIG.	Le parc continuera à protéger les individus et les habitats convenables sur le territoire du parc et soutiendra, dans la mesure du possible, les partenaires qui œuvrent au rétablissement et à la protection de ces espèces. De plus, la RPNIG travaillera avec des partenaires à la réalisation d'études opportunistes sur les espèces sous-étudiées dans le parc et modifiera ses approches de gestion de manière appropriée lorsque de nouvelles populations ou menaces seront découvertes.

Annexe B: Mesures de conservation et de rétablissements qui seront prises par la réserve de parc national des Îles-Gulf.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultat escompté	Menace gérée ou mesure de rétablissement ⁶	Calendrier
CÔTIÈRES/MARINES					
Onagre à fruits tordus, gesse littorale, Noctuelle d'Edward et Engoulement d'Amérique	1	Conservation de l'habitat : Enlèvement des espèces envahissantes exotiques et prioritaires de l'habitat de l'écosystème sableux côtier à l'île Sidney. L'objectif à long terme est l'éradication des espèces envahissantes prioritaires des aires de gestion de l'habitat sableux côtier de l'île Sidney.	Réduire de 10 %, sur 10 ans, le pourcentage de la couverture des espèces envahissantes prioritaires dans les aires de gestion de l'habitat.	Espèces de Plantes exotiques et envahissantes (APC 2011, COSEPAC 2013, COSEPAC 2009). Perte ou dégradation de l'habitat (Environnement Canada 2015).	Annuel continu.
Onagre à fruits tordus	2	Rétablissement de la population : élaborer et mettre en œuvre un Plan d'augmentation de la population, au besoin, pour la population de Sidney Spit.	La taille de la population augmente ou est stable.	Profil démographique de l'espèce (APC 2011).	Dépend des résultats de l'activité 1.
Onagre à fruits tordus	3	Rétablissement de la population : Essai expérimental pour déterminer la faisabilité d'élargir la répartition de cette espèce et de créer une deuxième sous-population à l'île Sidney.	Une translocation expérimentale est en cours d'ici 2021.	Profil démographique de l'espèce (APC 2011).	Dépend du résultat de l'étude de faisabilité et du financement.

⁶ À partir des stratégies fédérales de rétablissement ou, lorsque cela n'est pas possible, des plans de rétablissement provinciaux ou des rapports du COSEPAC.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultat escompté	Menace gérée ou mesure de rétablissement ⁶	Calendrier
Engoulevent d'Amérique	4	Conformité et sensibilisation des visiteurs : Fournir aux visiteurs de l'information sur la protection des espèces.	Des panneaux d'interprétation et des clôtures ont été installés, les sentiers ont été réalignés et les aires de nidification ont été fermées et sont interprétées chaque année.	Promouvoir la conformité aux lois fédérales (p. ex. LEP, Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (1994)), aux lois et aux politiques provinciales et municipales ainsi qu'aux pratiques de gestion bénéfiques qui protègent les espèces, leurs proies et leurs habitats. (Environnement Canada 2015).	D'ici 2020. Fermetures annuelles pendant la saison de nidification (mai à septembre).
FORÊTS					
Carex tumulicole	5	Conservation de l'habitat : Contrôler la végétation ligneuse qui représente une menace pour le Carex tumulicole et son habitat essentiel sur l'île Sidney.	L'habitat à canopée ouverte est maintenu en périphérie des aires où le Carex tumulicole a été observé sur l'île Sidney.	Espèces de Plantes exotiques et envahissantes et changements dans les dynamiques écologiques (Agence Parcs Canada 2013).	À compter de 2016 et sur une base continue par la suite.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultat escompté	Menace gérée ou mesure de rétablissement ⁶	Calendrier
Plagiobothryde délicate	6	Conformité et sensibilisation des visiteurs : Gérer l'effet des visiteurs à Mt. Warburton Pike, à l'île Saturna par de l'information interprétative et l'alignement des sentiers.	Un ou plusieurs panneaux d'interprétation seront installés d'ici cinq ans et le tracé des sentiers favorisera la protection des espèces en péril.	Conversion de l'habitat et éducation de la population (Agence Parcs Canada 2014).	À compter de 2016.
TOUS LES ÉCOSYSTÈMES					
Toutes	7	Conformité et sensibilisation des visiteurs : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication dans les médias.	Chaque année, au moyen reportage dans les médias mettant en relief les espèces en péril dans la RPNIG.	Sensibilisation du public et soutien de la participation aux efforts de rétablissement.	Continu.
Toutes	8	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication dans les nouveaux médias et les médias en ligne.	L'information sur Parcs Canada et les espèces en péril est accessible en ligne aux Canadiens, dans les plates-formes de médias sociaux et dans les nouveaux médias.	Sensibilisation du public et soutien de la participation aux efforts de rétablissement.	Continu.
Toutes	9	Conformité et sensibilisation des visiteurs : Travailler avec des partenaires pour promouvoir la protection des principales espèces et des principaux écosystèmes.	L'information sur Parcs Canada et les espèces en péril est accessible aux Canadiens aux lieux d'activités des partenaires.	Sensibilisation du public et soutien de la participation aux efforts de rétablissement.	Continu.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultat escompté	Menace gérée ou mesure de rétablissement ⁶	Calendrier
			Les partenaires contribuent à l'atteinte des objectifs relatifs aux espèces en péril dans la RPNIG.		
Toutes	10	Conformité et sensibilisation des visiteurs : Incorporer les programmes de surveillance et de rétablissement des espèces en péril dans les activités offertes aux visiteurs.	Favoriser un attachement pour les lieux en incorporant le contenu traitant des espèces en péril dans les activités offertes aux visiteurs.	Sensibilisation du public et soutien de la participation aux efforts de rétablissement.	Continu.

Annexe C: Autres mesures de rétablissement qui seront encouragées par des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles deviendront disponibles.

Espèces	Numéro de la mesur	Mesure	Résultat escompté	Menace gérée ou mesure de rétablissement
Plagiobothryde délicate	1	Rétablissement de la population : Prise d'inventaire au Mont Norman (population et habitat).	Déterminer si la plagiobothryde délicate est présente au Mont Norman et sinon, s'il est possible de procéder à une réintroduction.	Restauration de la population (Agence Parcs Canada 2014).
Espèces multiples qui présentent un intérêt en matière de translocation (p. ex. castilléje dorée et grand silène de Scouler).	2	Rétablissement de la population : Procéder à des introductions expérimentales des espèces dans la RPNIG pour combler les lacunes dans les connaissances.	(1) Méthode de propagation mise au point, (2) les individus transPlantés sont suffisamment matures pour éventuellement produire des générations F1 et (3) la contribution à long terme aux objectifs en matière de répartition et de population pour les espèces végétales en péril figurant sur la liste de la LEP.	Restauration de la population (Agence Parcs Canada 2006a, b, et c).
Tortue peinte de l'Ouest, Gnaphose de Snohomish, Vespertilion brun, entosthodon fasciculé et d'autres.	3	Travailler avec des partenaires pour combler des lacunes dans les connaissances relatives aux espèces en péril dans la RPNIG.	La RPNIG offre l'occasion aux organisations d'atteindre les objectifs de recherche et un système est en place pour cerner les lacunes dans les connaissances sur les espèces en péril, et les combler, pour évaluer les menaces.	Manque de données pour déterminer si des mesures sont requises dans la RPNIG.
Toutes	4	Conformité et sensibilisation des visiteurs: Fournir de l'information sur les espèces en péril partout dans la réserve de parc.	Les visiteurs du parc en apprennent sur les espèces en péril par le biais d'une gamme diversifiée de médias non personnalisés (p. ex. panneaux d'interprétation, contenu de site Web, médias sociaux, guide du visiteur).	Sensibilisation du public et soutien à la participation aux efforts de rétablissement.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultat escompté	Menace gérée ou mesure de rétablissement
Espèces rares d'importance culturelle pour nos partenaires des Premières Nations	4	Connaissances écologiques traditionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation efficace des partenaires des Premières Nations à la conservation des espèces rares, ce qui se traduit par une sensibilisation accrue à l'abondance et à la répartition des espèces rares d'importance culturelle. 2. Amélioration de populations sélectionnées de plantes rares d'importance culturelle. 3. Meilleure reconnaissance par le personnel de Parcs Canada, les visiteurs, le public et les membres des collectivités des Premières Nations (en particulier les jeunes) des traditions, des usages et de l'importance sur le plan culturel de certaines espèces végétales et animales rencontrées sur le territoire des Salish de la côte. 	Les éléments et les processus des écosystèmes rares sont mieux compris dans la perspective des connaissances traditionnelles. Des pratiques de gestion traditionnelles des terres peuvent être appliquées. Des mesures de rétablissement peuvent être destinées à des espèces rares ou peu fréquentes — dont certaines sont inscrites à la LEP.

Annexe D: Effets sur l'environnement et les autres espèces

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits aux termes de la Loi sur les espèces en péril, conformément à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#). L'EES sert à intégrer les considérations d'ordre environnemental aux projets de politiques, de plans et de programmes pour permettre de prendre des décisions compatibles avec la protection de l'environnement et de déterminer si un projet de rétablissement peut avoir un effet défavorable sur l'une ou l'autre des composantes de l'environnement ou sur l'un ou l'autre des buts et objectifs de la [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\)](#).

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est toutefois reconnu que, outre les avantages attendus, certains programmes peuvent avoir des conséquences imprévues sur l'environnement. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient compte directement de tous les effets sur l'environnement, en particulier des incidences possibles sur des espèces ou des milieux non ciblés. Les résultats de l'EES sont pris en compte dans le programme de rétablissement lui-même, et sont résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en application de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement en général dans la RPNIG. Ce plan met en pratique les mesures présentées dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril présentées dans ce plan d'action, espèces qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. Le présent plan d'action a en outre été préparé dans l'intérêt de toutes les espèces en péril qui fréquentent régulièrement la RPNIG. Par conséquent, toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification et tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué et, au besoin, des mesures pouvant profiter à plusieurs espèces ont été prises. Le processus de planification a aussi été orienté en fonction des priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et la version provisoire du plan directeur du parc (Agence Parcs Canada, 2013). Les mesures énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique au sens large de la réserve. Enfin, ce plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation auprès des visiteurs, des résidents locaux, des Premières Nations des Salish de la côte et du grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une compréhension accrue et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.